

Mandance

À Monsieur le Maître de la Monnaie

de la Garde de la Monnaie de Rouen

Pour faire clore les boîtes de lad. monnaie
Et envoyer tous les fonds de lad. monnaie

Du 20 Janvier 1598

De La part de Monsieur le

Maître de la Monnaie de Rouen

notre sire Garde de la Monnaie

de Rouen nous vous mandons que

le premier jour de février prochainement

venant vous clorez toutes les

boîtes de lad. Monnaie tant d'or

comme d'argent, et j'elles tantost nous

enverrez par feu ou certain messager,

ou l'un de vous les apportez

fainement et sûrement, et faites

Commanchement au maître particulier
d'icelle Monnoye que toutes les denrées
qu'il peut devoir cause de l'ouvrage
deditte Docteur il envoie seurement a
Paris pardevant le Receveur General
du profit des Monnoyes avec les
payemens et debarges qu'il a fait
cause dudit ouvrage, et s'aveuées
forfaitures ou Confiscations ont été
apportées en lad. Monnoye faites en
Declaration en papier de desdites
des Docteur desdites pour les
rendre au Roy en la maniere qu'il
appartient. Item nous vous mandons
que toutes les lettres closes que
dorenavant vous vous enverrez touchant

le fait de Coe. offices soient escrites
de la main de l'un de Coe et non
d'autre, et y mettez le nom de l'an et
jour qu'elle seront faites avec vocé
nomie et surnomie. si gardez que en ce
n'ent deffaut et si vous Certifier de
l'Etat de lad. monnoye. Prescrit a Paris
le vingtiesme jour de jannier l'an mil
trois Cent quatre vingt quinze.